

Bientôt plus facile de commander et se faire livrer des colis en Europe ? | Le Net Expert Informatique

Bientôt plus facile de commander et se faire livrer des colis en Europe ?

La Commission européenne veut faciliter les achats réalisés en Europe en créant un marché unique. La livraison de colis et autres blocages géographiques sur les sites d'e-commerce devraient être revus.

L'Europe dresse un constat amer sur les modes de consommation des internautes dans les pays membres. Si les achats en ligne se sont développés – environ la moitié des citoyens de l'Union européenne commandent via le Web -, seuls 15% des consommateurs réalisent leur achat auprès d'un vendeur installé dans un autre pays.

Il existe donc des barrières au développement du commerce en ligne qui empêchent à ce jour un internaute d'acheter facilement un bien sur un site étranger. Pour mettre un terme à ces pratiques, la Commission européenne prévoit plusieurs mesures destinées à ajouter davantage de concurrence dans le secteur.

L'Europe entend à présent veiller à ce que les services de livraison des colis soient « plus efficaces et moins onéreux ». Elle précise qu'à l'heure actuelle, « 62 % des sociétés essayant de vendre en ligne indiquent que le niveau trop élevé des frais de livraison des colis constitue un obstacle ».

Autre mesure phare, la Commission souhaite en finir avec le blocage géographique de certains sites de vente en ligne. La pratique, qualifiée de « discriminatoire et injustifiée », est en effet utilisée pour que des sites d'e-commerce empêchent les consommateurs d'accéder à un site internet sur la base de leur localisation. Ces portails peuvent également rediriger les internautes « vers un site de vente en ligne de leur pays qui affiche des prix différents ».

Sur ce terrain, l'Europe est claire et souhaite en finir avec ces pratiques. Dans une note, elle livre l'exemple de la location de voitures depuis un État membre « plus chère qu'une location effectuée depuis un autre État membre pour un véhicule identique au même endroit ».

Une enquête dans l'électronique, l'habillement, les contenus numériques

Pour mettre fin à ces barrières, les responsables communautaires ont confirmé l'ouverture d'enquêtes sur les sites d'e-commerce. Plusieurs secteurs en particulier comme l'électronique, l'habillement et les chaussures et les contenus numériques seront visés par les investigations de l'Europe.

Sur ce sujet, l'institution précise que « la rigidité des prix ou d'autres circonstances font présumer que la concurrence peut être faussée au sein du marché intérieur ». Elle va donc demander des renseignements aux sociétés concernées et, si l'infraction d'abus de position dominante est constatée, infliger des amendes.

Dans le collimateur de l'Europe figure ainsi des portails comme Amazon, iTunes ou Google. L'enquête a été lancée ce 6 mai et doit servir de premier coup de semonce à l'encontre des grandes plateformes américaines, mais également européennes du commerce en ligne.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://pro.clubic.com/e-commerce/actualite-765864-europe-enquete-commerce-electronique.html>

Par Olivier Robillart